

2ML RENOV'CONCEPT

**Société par actions simplifiée
au capital de 2000 euros**

**Siège social : 117 Avenue de la 1ere Armée - Les Bastides du Beausset -,
83330 LE BEAUSSET
951 297 175 RCS TOULON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1er MAI 2026
--

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le Premier Mai,
A 10h30,

Les associés de la Société 2ML RENOV'CONCEPT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Alexandra CAVALIER, titulaire de 1 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Rémy CAVALIER, titulaire de 1 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rémy CAVALIER, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du **117 Avenue de la 1ere Armée - Les Bastides du Beausset - 83330 LE BEAUSSET** au **311 Chemin des Amandiers 83 330 LE BEAUSSET**, et ce à compter du 1er Mai 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 311 Chemin des Amandiers 83 330 LE BEAUSSET".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Rémy CAVALIER

CAVALIER Rémy